



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2433

" Parc Sutter - Mise en sécurité des galeries souterraines " - Opération 01040001 - Lancement et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-4, proramme 20012

Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2433 - " PARC SUTTER - MISE EN SECURITE DES GALERIES SOUTERRAINES " - OPERATION 01040001 - LANCEMENT ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2021-4, PRORAMME 20012 (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Sécurité et prévention des risques sur les balmes ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Sécurité prévention risques sur balmes 2021-2026 » n° 2021-4, programme n° 20012.

A la suite du glissement de terrain du 13 novembre 1930 communément appelé catastrophe de Fourvière, la ville de Lyon a défini des zones à risque géotechnique. Le périmètre de ces dernières a évolué au fil du temps pour aboutir à la version actuelle définie par l'arrêté municipal du 25 septembre 2009. Ces zones sont principalement situées sur les collines des premier, quatrième, cinquième et neuvième arrondissements qui constituent les Balmes.

Courant 2017, dans le cadre des travaux préparatoires au chantier de réhabilitation du parc Sutter, sis 10, rue de Vauzelles à Lyon 1er, un réseau de galeries souterraines de captage d'eau nécessitant des confortements a été découvert par la Ville de Lyon. Après avis des experts de la Commission des Balmes de la Ville qui s'est réunie le 21/09/2017, un arrêté municipal a été pris par le Maire, au titre de ses pouvoirs de police générale, pour interdire l'accès au Parc en attendant la réalisation d'investigations complémentaires.

La Ville de Lyon a réalisé pour 100 k€ de travaux conservatoires pour permettre la réouverture du parc. Compte tenu de la nécessité de restructurer ses différents équipements devenus vétustes, l'objet de la présente délibération est de conforter de manière pérenne la galerie souterraine située sous l'emprise du parc.

Les travaux canaliseront les circulations d'eau souterraine et préviendront les effondrements du sous-sol pouvant remonter à la surface (fontis). Ces conditions pourront permettre de relancer les études du projet de réaménagement du parc.

Cette opération estimée à 600 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Sécurité prévention risques sur balmes 2021-2026 » n° 2021-4, programme n° 20012.

Les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôles techniques, et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 01040001 « Mise en sécurité des galeries souterraines du parc Sutter » est approuvé. Cette opération sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Sécurité prévention risques sur balnes 2021-2026 » n° 2021-4, programme n° 20012.
- 2- M. le Maire est autorisé à déposer les déclarations de travaux ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20012, AP n° 2021-4, opération n° 01040001, et seront imputées à hauteur de 600 000 € en 2023 sur les chapitres 20, 23 et autres, fonction 18 .Cet échéancier prévisionnel est susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir.
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET